

**Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Du 10 JUIN 2024*

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 08

Votants : 10

Absents : 05

L'an deux mille vingt quatre, le 10 juin , à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Hauberger, dûment convoqué le 3 juin, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Madame et Messieurs CALEIRO Bruno, Laurent BROULOU, Bernard MEUNIER, Sandrine FOURRE, Tracy JEROLON, LEBRUNET Patrick, POLIZZI Pascal, Gérald MARIER,

Etaient absents excusés : Madame et Messieurs HUGUET Clément, Alexy METEYE, LIENART Quentin, CALEIRO Carla, LAMBERT Christophe

Monsieur Pascal POLIZZI a été élu(e) secrétaire de séance.

Procuration de Monsieur Christophe LAMBERT à Monsieur Patrick LEBRUNET

Procuration de Madame Carla CALEIRO à Monsieur Bruno CALEIRO

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour deux délibération et d'en retirer deux délibérations :

- Délibérations à ajouter :
  - Délibération afin d'acter la démission de Madame FRELAT par Madame La Préfète
  - Délibération afin de décider de la participation de la commune du coût du périscolaire pour un agent de la commune
- Délibérations n° 2 et 3 à retirer de l'ordre du jour :
  - Délibération afin d'arrêter le projet de principe de création d'un centre bourg avec une nouvelle centralité,
  - Délibération afin de préempter l'ensemble d'un terrain grande rue avec une habitation pour la réalisation d'un réaménagement du centre bourg, création d'une nouvelle centralité, récupération des berges de la Gobette pour mieux les entretenir et de créer une voie de circulation de passage pour le centre bourg, conformément au schéma de principe, et au besoin de déléguer le droit de préemption urbain auprès de l'EPFLO

Le Conseil Municipal donne son accord afin de rajouter et de supprimer les délibérations ci-dessus à l'ordre du jour.

**I- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 AVRIL 2024**

Le conseil municipal approuve à 9 voix et 1 voix contre (Madame Tracy JEROLON) le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 30 avril 2024



## **II - DELIBERATION AFIN D'ARRETER LE PROJET DE PRINCIPE DE CREATION D'UN CENTRE BOURG AVEC UNE NOUVELLE CENTRALITE.**

Délibération retirée à l'ordre du jour et remise à une date ultérieure

## **III - DELIBERATION AFIN DE PREEMPTER L'ENSEMBLE D'UN TERRAIN GRANDE RUE AVEC UNE HABITATION POUR LA REALISATION D'UN REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG, CREATION D'UNE NOUVELLE CENTRALITE, RECUPERATION DES BERGES DE LA GOBETTE POUR MIEUX LES ENTRETENIR ET DE CREER UNE VOIE DE CIRCULATION DE PASSAGE POUR LE CENTRE BOURG, CONFORMEMENT AU SCHEMA DE PRINCIPE, ET AU BESOIN DE DELEGUER LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN AUPRES DE L'EPFLO**

Délibération retirée à l'ordre du jour et remise à une date ultérieure

## **IV – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREE C N° 33 ET C34 - APPARTENANT A MADAME DENISE VIVIANE BERTHE DIT BOLUSSET VIVIANE**

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré décide à l'unanimité de donner l'autorisation à Monsieur le Maire d'acquérir les parcelles de terre cadastrées C N° 33 et 34 appartenant à Madame Denise Viviane BERTHE dit BOLUSSET Viviane pour un montant de 4 000 € ainsi que les frais d'achat et d'indemnités d'éviction auprès de l'agriculteur qui cultive les terres à la charge de la Collectivité.

De donner autorisation à Monsieur Bruno CALEIRO d'effectuer toutes les démarches (négociations, démarches notariales etc..... ) et signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **V – DEMISSION DE MADAME FRELAT Sophie**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Préfète aux membres du Conseil Municipal concernant la réponse à la demande de démission au poste d'adjoint au Maire et de Conseiller Municipal de Madame Sophie FRELAT.

Madame la Sous-Préfète informe donner une réponse favorable à la demande de Madame Sophie FRELAT et que celle-ci est effective à la date de réception du courrier de notification soit le 27 mai 2024.

Les membres du Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la décision de Madame la Sous-Préfète

## **VI - PARTICIPATION AUX COUTS DU PERISCOLAIRE – ENFANT MADAME GARNIER Sophie**

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à 9 voix pour et une abstention (Monsieur Bruno CALEIRO) de prendre en charge exceptionnellement les coûts du périscolaire du soir (lundi et mardi) pour l'enfant de Madame GARNIER Sophie lors du remplacement de Monsieur DUPUTEL Norman entre le 13 juin et le 7 juillet 2024.

Ce coût sera représenté par la mise en place d'AVN sur son bulletin de salaire. Cet avantage sera neutralisé par une participation communale selon la délibération prise par le conseil municipal en date du 10 juin 2024.

## QUESTIONS DIVERSES

Les bureaux de vote pour les élections législatives se tiendront dans la salle du Foyer – rue de la Mairie  
puisque la salle Jean-Louis Vogel est louée aux dates du déroulement du scrutin ;

Séance ouverte à 19 heures 32

Séance levée à 20 heures 03

Le Maire

Bruno CALEIRO

